

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 11/12 (1888)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

und dem Kolben ist eine directe; sie kann beliebig stark gemacht werden, und zwanzig-, dreissig-, fünfzigfache Sicherheit darbieten; sie ist keinen Abnutzungen und Reibungen unterworfen, wie dies bei Drahtseilen und Ketten der Fall ist. Es sollte desshalb dieser Aufzug namentlich da Verwendung finden, wo Menschenleben auf dem Spiel stehen.

Das Gonin'sche System eignet sich, wie schon früher in dieser Zeitschrift betont worden, nicht allein für Aufzüge, sondern es kann auch zum Betrieb von Eisenbahnwagen auf starken Steigungen, zur Hebung von Schiffen auf schiefen Ebenen, zum Betrieb von Förderschachten in Bergwerken, seien dieselben vertical, schief oder horizontal angelegt, sowie zum Betrieb von langen Tunneln verwendet werden.

Miscellanea.

Chemins de fer de la Turquie d'Asie. Les conditions principales et techniques pour la construction des chemins de fer d'Anatolie (Asie mineure) sont les suivantes:

A. Conditions principales.

La concession pour la construction et l'exploitation de la ligne d'Ismidt à Angora, d'une longueur de 480 km environ, sera accordée aux conditions principales suivantes:

- 1^o La durée de la concession est de 99 ans.
- 2^o Les concessionnaires sont autorisés à former une Société anonyme pourvu que cette Société soit ottomane et soumise en conséquence à la juridiction des tribunaux ottomans pour toutes les opérations.
- 3^o Tous les terrains dits arazii-mirié-halie, nécessaires tant pour l'établissement du chemin de fer et dépendances que pour l'ouverture des carrières et ballastières seront remis gratuitement, les terrains et propriétés appartenant à des particuliers devront être expropriés par les concessionnaires ou la Société conformément à la loi d'expropriation.
- 4^o Tous les matériels et matériaux nécessaires au premier établissement des lignes concédées jouiront de l'exemption des droits de douane, qu'ils proviennent de l'étranger ou de l'Empire.
- 5^o Il est également accordé la franchise des droits de timbre pour tous les actes de la concession et pour les actions et obligations à émettre par la Société.
- 6^o A l'effet de garantir le payement des sommes nécessaires pour parfaire le chiffre de 15 000 frs. de recettes brutes par km de chemin de fer construit et exploité, il sera procédé de la façon suivante lors de l'adjudication des dîmes des sandjaks d'Ismidt, Ertoghroul, Kuthia et Angora que traversera la ligne, adjudication à laquelle assistera un délégué de l'administration de la Dette Publique: les reconnaissances à livrer par les adjudicataires pour la contrevalue des dîmes résultant de cette adjudication seront libellées au nom des caisses de l'administration de la Dette Publique, se trouvant dans les dits sandjaks, et la totalité de la dite contrevalue sera remise directement aux dites caisses: les sommes que le gouvernement impérial promet et s'engage à payer annuellement pour parfaire le montant plus haut indiqué seront prises sur la dite contrevalue des dîmes et le solde en sera remis au Trésor.
- 7^o La ligne de Haïdar-Pascha à Ismidt en exploitation (95 km) et dont les recettes brutes s'élèvent actuellement à environ 10 000 frs.; ainsi que les travaux existants au-delà d'Ismidt seront cédés aux concessionnaires contre payement d'une somme convenable.

B. Conditions techniques.

La ligne sera construite à la largeur de 1,45 m en lumière.

Dans les conditions normales de tracé, la plate-forme devra avoir 6,0 m de longueur en couronne et le ballast 0,50 m d'épaisseur.

Les alignements seront raccordés par des courbes dont le rayon ne sera pas inférieur à 300 m et l'inclinaison des pentes et rampes ne devra pas dépasser 20 %.

Toutefois, dans les parties reconnues difficiles après étude, on pourra exceptionnellement admettre pour les conditions techniques ci-dessus, toutes modifications compatibles avec un service d'exploitation régulier à la vitesse moyenne de 35 km à l'heure, arrêts compris.

Toutes les conditions de détail en dehors des conditions principales et techniques énumérées plus haut, étant indiquées au modèle imprimé de la convention et du cahier de charges, seront susceptibles d'être modifiées après entente, et en tenant compte des exigences de la situation ou des lieux.

Förderung und Hebung der schweizerischen Kunst. Unsere Be-merkung über die zweidimensionale, schweizerische Kunst veranlasst den „Bund“ zu der Behauptung, wir hätten uns über die Maler, „welche doch den Architecten in künstlerischer Potenz weit vorausgehen“, verächtlich ausgedrückt. Diejenigen, welche uns kennen, wissen sehr wohl, dass uns dies fern lag. Wir verehren die Malerei und haben vor einzelnen in der gewählten Commission sitzenden Vertretern dieser Kunst eine unbegrenzte Hochachtung. Ueberhaupt möchten wir in den uralten Streit, welcher Kunstform der Vorrang gebühre, auch nicht das kleinste Spiesslein tragen. Davor aber wollten wir uns verwahren, dass man der Baukunst nicht auch ihre Berechtigung zuerkenne. Man ist in der Schweiz nur allzu geneigt, die Architecten und Bildhauer als Handwerker zu betrachten und der „Bund“ liefert uns hiezu selbst den besten Beweis, indem er in seiner Entgegnung — nicht sehr fein — von „Steinhauerei“ spricht. Das soll dann allerdings nicht verächtlich sein! Uebrigens möchten wir gerne wissen, wo die Herren Maler ihre Bilder anbringen wollten, wenn es nicht auch „Steinhauer“ gäbe, die ihnen das Haus dazu erbauen.

Ertheilung der Ehren-Doctorwürde. Gelegentlich der Soojährigen Jubelfeier der Universität Bologna sind von der mathematischen Facultät dieser Hochschule drei Ingenieure: die Herren Ferdinand von Lesseps in Paris, Emil Winkler in Berlin und Gustav Zeuner in Dresden, durch Ertheilung der Ehrendoctorwürde (laurea d'onore) ausgezeichnet worden.

Concurrenzen.

Wasserwerk für Budapest. Der Baurath von Budapest schreibt zur Beschaffung der Pläne und Kostenvorschläge für das definitive Wasserwerk eine internationale Concurrenz aus unter folgenden Bedingungen: Das Wasser ist aus der Donau durch künstliche Filter zu gewinnen und das Wasserwerk so zu projectiren, dass es zu Anfang täglich 80000 und nach allmäßiger Erweiterung täglich 250000 m³ Wasser liefern kann. Termin: 31. December 1888. Ein 1. Preis von 15000 Mark und ein 2. von 8000 Mark sind ausgesetzt und bleiben die prämierten Projecte Eigenthum des Bauraths, der sich das Recht vorbehält, auch weitere concurrirende Projecte um je 5000 Mark zu erwerben. Die Jury wird bestehen aus dem Vicepräsident des Bauraths als Vorsitzendem und 4 weiteren Mitgliedern, die je eines vom Communicationsminister, dem Baurath, der Hauptstadt und dem ungarischen Ingenieur- und Architecten-Verein ernannt werden. Zur Sicherung des Erfolges der Ausschreibung wird der Baurath drei renommierte Fachmänner direct zur Mitbewerbung auffordern, die je ein Mitglied in die Jury wählen können.

Literatur.

Exécution des Tunnels à ciel fermé par l'emploi de l'air comprimé, nouvelle pompe de compression par M. Daniel Colladon. Extrait des „Annales des Mines“. Paris Veuve Dunod, Editeur.

Der hochbetagte Genfer Professor D. Colladon ist immer noch schriftstellerisch thätig. Kürzlich hat er, bei Gelegenheit des ihm verliehenen Prix-Fourneyron, obenerwähnte Abhandlung veröffentlicht, die erst vor wenigen Tagen als Separat-Abzug erschienen und uns vom Autor in verdankenswerther Weise zugestellt worden ist. Die Verdienste Prof. Colladons um den Bau grosser Tunnels sind so allgemein anerkannt und gewürdigt, dass ein näheres Eingehen auf dessen neueste Schrift, die eine historische Uebersicht über die Verwendung der comprimierten Luft bei dem Bau des Mont-Cenis- und Gotthard-Tunnels giebt, in diesen Blättern wol nicht nothwendig erscheint. Wir wollen uns daher darauf beschränken darauf aufmerksam zu machen, dass der Fachmann, der sich speciell mit solchen Arbeiten zu befassen hat, in dieser Broschüre wertvolles Material finden wird. Namentlich wird die Beschreibung der schnellgehenden Pumpen, in welchen die Luft während der Compression durch einen Strahl zerstäubten Wassers innert einer Drittelsecunde abgekühlt wird, dessen Interesse in Anspruch nehmen.

Redaction: A. WALDNER
32 Brandschenkestrasse (Selinau) Zürich.

Vereinsnachrichten.

Société Vaudoise des Ingénieurs et Architectes.

La Société vaudoise des Ingénieurs et Architectes s'est réunie le 11 Juillet à l'Athénée pour s'occuper de la construction des bâtiments de Rumine et des règles à appliquer aux concours d'architecture qui

s'y relient, en raison de l'importance des concours auxquels l'exécution de ces édifices donnera lieu.

En ouvrant la séance le Président, Mr. Meyer a relevé le reproche que quelques journaux ont fait à la Société, de s'occuper tardivement de la question, il a rappelé que, déjà le 25 Août 1886, la Société avait adressé une lettre à la Commission du legs de Rumine en relevant les conditions auxquelles devait satisfaire l'édifice à construire en application de ce legs généreux, et en lui signalant les difficultés que présenterait l'emplacement situé sur le coteau entre la Cité, le chemin neuf et la Riponne et dont, déjà alors, il était question.

La Société n'étant pas dans le secret des dieux n'apprit que tout dernièrement, par les journaux, qu'une convention était en négociation entre la commune et l'Etat, convention prévoyant la construction des bâtiments de Rumine à cet emplacement, et elle s'en occupa alors à nouveau. On ne peut donc lui faire un reproche de tardivité.

Toutes les Sociétés d'Ingénieurs et d'Architectes en Suisse se sont toujours occupées des grands projets de construction, récemment plusieurs sections cantonales et l'assemblée des délégués de la Société Suisse se sont occupées de la construction des bâtiments de l'administration fédérale à Berne. Dans les pays qui nous avoisinent les autorités sollicitent généralement l'avis de ces Sociétés dans des questions de cette nature.

La Société a entendu ensuite le rapport très-complet et très-étudié présenté par Mr. B. Recordon, Architecte, au nom de la commission chargée de l'étude de cette question.

Ce rapport relève les inconvénients majeurs que présente l'emplacement des cotes de la Riponne, au point de vue de son exiguité, de sa forme irrégulière, de sa forte déclivité qui nécessitera d'énormes dépenses pour travaux de terrassements, de soutènement, et d'assainissement.

L'orientation de la façade principale de la seule grande façade vue, au nord-ouest, si l'on tient compte surtout de la grande proximité de cette façade à la Grenette et bâtiments voisins, est des plus malheureuse, l'autre façade sera accolée au coteau et la grande dimension de l'édifice, forcera à prendre des jours dans des cours intérieures, et en raison de l'exiguité de l'emplacement, ou sera forcé de donner à ces cours des dimensions absolument insuffisantes. Ce rapport conclut à la nécessité de faire de nouvelles études.

Dans la discussion qui a suivi, tous les membres qui ont pris la parole ont reconnu les inconvénients signalés par le rapporteur et en ont relevé d'autres. Il a entre autre été remarqué que l'idée de loger sous un même toit, diverses facultés de l'académie, les musées de peinture, d'histoire naturelle, la bibliothèque cantonale etc. etc. est peu heureuse, chacun de ces établissements motivant une architecture différente dans les façades.

Mais il est surtout ressorti de la discussion: l'étonnement que

l'on se décide à passer à l'exécution d'un édifice aussi important, comme Lausanne et tout le pays n'en ont pas encore construit et n'auront de longtemps pas à en construire et cela avec des études aussi incomplètes et aussi insuffisantes, et que, dans la convention avec l'Etat, on n'aie pas réservé la question de l'emplacement jusqu'à ce que des études plus complètes permettent de se former une opinion plus mûre au sujet de cet emplacement.

Une autre raison milite en faveur d'une étude plus complète, c'est que la construction des bâtiments de Rumine, à cet emplacement ménagera probablement des surprises des plus désagréables au point de vue des dépenses à faire, dépenses qui risquent, d'excéder de beaucoup le montant du legs de Rumine et qui grèveront des plus lourdement la situation financière de la Commune de Lausanne. Il est donc absolument indiqué de ne pas s'engager sans une étude approfondie.

A la suite de cette discussion il a été décidé de faire imprimer le rapport de la Commission et de le transmettre à la municipalité, à la Commission et à tous les membres du Conseil Communal en demandant que l'on procède à des études plus complètes portant aussi sur d'autres emplacements et dans tous les cas sur une meilleure rédaction du programme et une meilleure utilisation de l'emplacement projeté, si cette étude approfondie prouvait que cet emplacement est le meilleur ou le seul possible.

La Société a entendu aussi le rapport de Mr. Recordon architecte sur le mode de procéder aux concours de projets d'architecture. Le rapporteur relève que chez nous l'arbitraire le plus complet a présidé jusqu'ici à ces concours, ce qui est fâcheux, aussi bien pour les administrations qui mettent des travaux au concours que pour les architectes qui y prennent part, et dont beaucoup, par ces raisons, s'abstiennent de concourir.

Il donne connaissance des principes généraux qui ont été adoptés par l'assemblée générale de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes à Soleure le 24 juillet 1887, principes qui ont été adoptés et suivis dans presque tous les cantons de la Suisse allemande et par l'administration fédérale et qui sont appliqués aussi dans les pays qui nous avoisinent: en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie, etc. etc.

Il est décidé de faire imprimer ce rapport et ce règlement et de le transmettre aux autorités cantonales et communales et d'en demander l'application pour les concours de projets qu'il y aurait à faire dans l'avenir.

Gesellschaft ehemaliger Studirender der eidgenössischen polytechnischen Schule zu Zürich.

Stellenvermittlung.

Gesucht einige geübte Maschinentechniker womöglich im Dampfmaschinenfach erfahren. (563)

On cherche pour un atelier de construction (ponts et charpentes en fer) un ingénieur qui a déjà fait du service pratique. (564)

Auskunft ertheilt

Der Secretär: H. Paur, Ingenieur,

Bahnhofstrasse-Münzplatz 4, Zürich.

Submissions-Anzeiger.

Termin	Stelle	Ort	Gegenstand
30. Juli	J. Lüthy-Lüthy Gemeindam.	Schöftland Ct. Aargau	Maurer-, Cement- und Schlosserarbeiten für den neuen Kinderfriedhof.
30. "	Baucommission	Sulgen Ct. Thurgau	Wiederherstellung des Kirchturms in Sulgen.
31. "	J. Wildberger	Neunkirch, Ct. Schaffh.	Herstellung einer neuen Brücke aus Cementbeton über den Tiefenbach.
31. "	Gemeindebauamt	St. Gallen	Fortsetzung der Melonenstrasse nach der Teufenerstrasse und ein Theil der Treuackerstrasse.
31. "	Zürcher, Ingen. d. II. Bez.	Thun	Correction des Kilchstutzes; Veranschlagt zu 9501 Fr.
31. "	F. Salis, Oberingenieur	Chur	Ausführung eines Verbreiterungsbauwerks der Albula-Strasse.
1. Aug.	Wilh. Hanauer, Archt.	Luzern	Renovation der ehem. Kapuzinerkirche in Bremgarten. Neu- und Umbau des dortigen Klosters zu einer Erziehungsanstalt.
4. "	Eidgen. Geniebureau	Bern	Ausführung nachstehender Bauten bei Andermatt: 1) Steinerne Bogenbrücke über die Reuss mit 21 m Spannweite, 215 m ³ Felsaushub, 410 m ³ Mauerwerk. 2) Tunnelportal mit Seitengalerie und Voreinschnitt, 1550 m ³ Felsaushub, 300 m ³ Mauerwerk. 3) Tunnel, 3,50 m breit, 3,20 m hoch, 179 m lang, 3350 m ³ Felsaushub, 765 m ³ Mauerwerk.
4. "	C. Streuli-Hüni	Horgen	Die Gesammtsumme der Voranschläge beträgt circa 103 000 Fr.
6. "	Eidg. Oberbauinspectorat	Bern	Terrassenanbau und Umbau im Innern des Gasthofes z. Meierhof, sowie Neubau eines Oeconomiegebäudes.
6. "	Eidg. Oberbauinspectorat	Bern	Herstellung von drei Patronenmagazinen bei Ostermundigen.
7. "	Direct. der öffentl. Arbeiten	Zürich	Herstellung von drei Patronenmagazinen unterhalb der sog. Rossweid bei Thun.
8. "	Baucommission	Littau Ct. Luzern	Herstellung von Beton- und Terrazzo-Böden im Polytechnikum.
10. "	Verwaltg. der Act.-Gesellschaft Schimberg-Bad	Luzern	Schulhaus-Anbau.
11. "	J. Zürcher, Jng. d. II. Bez.	Thun	Bau einer neuen Fahrstrasse von der Stillaubbrücke bis Schimberg-Bad. Länge 4,8 Kilometer.
			Übernahme der zweiten Section der Heimenschwand-Jassbach-Strasse. Veranschlagt zu 25 601 Fr.